

**MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 JUILLET 2022 À 18 H 00
ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Constatation ou révocation de l'avis de convocation**
- 4. Fédération québécoise des municipalités – Offre de service en ressources humaines et relations du travail/Processus d'embauche pour le poste de directeur général**
- 5. Groupe Accord – Offre de service/Révision Plan et règlements d'urbanisme**
- 6. Imprimerie de Papineauville – Offre de service/Enseignes aux entrées de la municipalité**
- 7. Période de questions**
- 8. Levée de la séance extraordinaire**

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Plaisance, tenue **le 25 juillet 2022 à 18 h 00** et à laquelle sont présents : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Thierry Dansereau Monique Malo Nil Béland
Daphné Rodgers

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Micheline Cloutier.

Absences motivées : Miguel Dicaire et Ann-Marielle Tinkler

Assiste également à la séance Monsieur Mario Boyer, Directeur général/Greffier-trésorier.

1.

Ouverture de la séance

Madame la mairesse, Micheline Cloutier souhaite la bienvenue aux membres présents.

2.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-07-172

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

3.

Constatation de l'avis de convocation

Le Directeur général/Greffier-trésorier par intérim M. Mario Boyer constate que l'avis de convocation a été remis à tous les membres du conseil municipal, tel que requis par les dispositions du Code Municipal (art.#153,C.M.).

4.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-07-173

Fédération québécoise des municipalités – Offre de service en ressources humaines et relations du travail/Processus d'embauche pour le poste de directeur général

CONSIDÉRANT le processus d'embauche pour le poste de directeur général et greffier-trésorier ;

CONSIDÉRANT le désir de ce conseil d'obtenir de l'aide d'experts externes ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la Fédération québécoise des municipalités ;

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE le conseil de la Municipalité de Plaisance accepte l'offre de service de la Fédération québécoise des municipalités dans le cadre du processus d'embauche pour le poste de directeur général et greffier-trésorier ;

QU'un montant de 7 500 \$ plus taxes soit prévu à cet effet ;

QU'une autorisation soit émise par le représentant municipal à chacune des étapes ;

QUE le montant nécessaire soit approprié à même les revenus supplémentaires anticipés et/ou le surplus libre non affecté.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

5.

Groupe Accord – Offre de service/Révision Plan et règlements d'urbanisme

Remis : aucune décision.

6.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-07-174

Imprimerie de Papineauville – Offre de service/Enseignes aux entrées de la municipalité

CONSIDÉRANT le désir du conseil de remplacer les panneaux d'entrée du village;

CONSIDÉRANT la proposition de l'Imprimerie de Papineauville du 19 juillet 2022;

Il est proposé par Madame la conseillère Daphné Rodgers

QUE le conseil de la Municipalité de Plaisance accepte la proposition de l'Imprimerie de Papineauville datée du 19 juillet 2022 au montant de 1 590\$ plus taxes pour la confection de trois (3) enseignes aux entrées de la municipalité.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

7. Période de questions

Aucune question.

8.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-07-175

Levée de la séance extraordinaire à 18h25

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE la séance extraordinaire soit levée.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LA MAIRESSE

« Je soussigné, Micheline Cloutier, Mairesse de la Municipalité de Plaisance atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Et j'ai signé ce 25 juillet 2022.

Micheline Cloutier
Mairesse

Mario Boyer
Directeur général/Greffier-trésorier